

Séance du 30 janvier 2024

*Date de la
convocation*

19 janvier 2024

2^{ème} convocation

30 janvier 2024

(quorum non
atteint).

*L'an deux mil vingt-quatre
et le trente janvier*

*à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier VORDY.*

		Conseiller	Statut	Procuration à
<i>Conseillers Municipaux :</i>	11	CABROL Christophe	Présent	
<i>En exercice :</i>	10	CALVET Olivier	Absent	
<i>Présents :</i>	7	COINDRE Catherine	Absente	
		GARDIENNET Julien	Présent	
		MARCOUIRE Brice	Absent	
		MIRALLES René	Présent	
		PEYRAS Frédéric	Présent	
		SCHULZ Barbara	Absente	Peyras Frederic
		SUWALA Fabienne	Absente	Cabrol Christophe

Secrétaire(s) de séance : PEYRAS Frédéric

Ordre du jour :

Approbation du pv du 5 décembre 2023

Le pv est approuvé moyennant la remarque de la conseillère C Coindre sur le vote délibération prime pouvoir d'achat. Le point a été adopté à la majorité et non à l'unanimité.

1/ délibérations

- Litige Y. Fraisse
- Programme revoe département (borne électrique)
- Requalification de l'espace public (caue)

2/points d'information

- Centre de santé
- Rétrocession safer
- Passerelle de coupiac
- Formation cfmel

3/ arrêté

- divagation canine
- termite

4/ devis travaux (toit musée, salle du peuple, bassins)

5/ préparation budgétaire 2024, information

1/ délibérations

- Litige Y. Fraisse : le protocole d'accord est accepté et délibéré à l'unanimité
- Programme reveo département (borne électrique) : la compétence IRVE est transmise à Hérault énergie afin d'installer une borne de recharge électrique sur le parking Bouys. Approuvé à l'unanimité .
- Requalification de l'espace public (caue) : la mission d'engagement pour le marché public de maîtrise d'œuvre de la requalification des espaces publics à l'architecte Fiore est approuvé à l'unanimité

2/points d'information

- Centre de santé : Le conseil désigne à l'unanimité D. Vordy et C Coindre comme membres titulaires et C. Cabrol et R. Miralles comme membres suppléants. Monsieur le maire informe que la commune de Olonzac est réticente au projet et fait pression pour sa localisation.
- Rétrocession safer : monsieur le maire informe que Minerve a candidaté pour les parcelles D625 et D1019 dans le cadre de l'appel à candidatures AA3423039801
- Passerelle de coupjac : la réunion de lancement du projet s'est tenue le 18 janvier
- Formation cfmel : monsieur le maire informe et recueille les inscriptions pour les formations cfmel
- Les premiers documents budgétaires préparatoires sont distribués. Un groupe de travail du conseil se réunira le 19 février pour débattre et établir le budget 2024.

3/ points de décision

Arrêté divagation canine

Suite aux nuisances et la prolifération de déjection canine dans le village, le conseil adopte à l'unanimité un arrêté assorti d'une contravention de classe 1 en cas d'infraction.

Arrêté termite

Le conseil municipal, sur proposition de monsieur le maire, adopte à l'unanimité moins une voix contre, un arrêté d'obligation de diagnostic termite dans la cité de Minerve et les hameaux de Mayranne, Granies et la Pujade

Les devis de l'électricité du musée (Fauche 7390.23€), du toit du musée (Carbonnel 2796€), alarme bassin (Lens 857.96€) sont approuvés à l'unanimité.

